

TURQUOISE (RWANDA)

Autorisée par la Résolution 929 du Conseil de sécurité de l'ONU, *Turquoise* désigne l'opération militaire française qui se déploie en Afrique de l'Est, au Rwanda, 22 juin au 21 août 1994 sous mandat des Nations unies. En coopération avec la Mission des Nations unies au Rwanda (la MINUAR 1 puis 2) qui avait commencé sa mission en octobre 1993, les quelque 2500 hommes de l'opération *Turquoise* commandés par le général Jean-Claude Lafourcade reçoivent des objectifs humanitaires alors même que les massacres entre Hutus et Tutsis secouent l'opinion publique internationale. Du fait des conditions de sa mise en route, mais surtout en raison des accusations lancées contre la France, cette opération extérieure (OPEX) a été l'objet d'une très forte controverse. Présentée par les uns comme une simple opération humanitaire, elle apparaît aux yeux de certains comme un échec majeur de l'armée française. Sur fond de procès de nature fondamentalement différents, l'engagement de la France au Rwanda est devenu une « affaire ». Cela justifie pleinement que les chercheurs, civils comme militaires, les plaignants comme les juristes cherchent aujourd'hui à débrouiller les fils de cette histoire douloureuse et compliquée. L'opération *Turquoise* pose aussi, à l'historien et plus encore au citoyen, la question de l'intervention dans un pays tiers, question morale évidemment, mais également une question d'ordre politique et militaire.

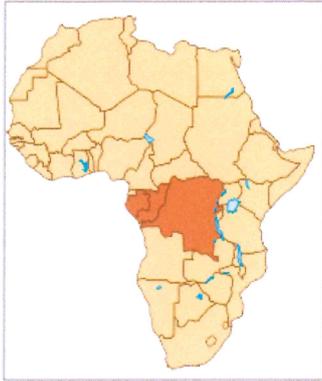
Pour comprendre, il faut reprendre le débat à l'origine et présenter les protagonistes.

Le contexte général est assez bien connu. Le lancement de l'opération militaire française est la conséquence de la déstabilisation du Rwanda matérialisée par l'assassinat du président Juvénal Habyarimana. Le 6 avril 1994, le président du Rwanda rentre à Kigali, la capitale de son pays, après une réunion en Tanzanie où il a participé à un sommet régional réunissant les présidents de Tanzanie, d'Ouganda, du Burundi et le vice-président du Kenya. Alors que son avion s'apprête à atterrir à la fin de la journée, il est abattu par deux missiles SAM-16 (missiles dont on découvre par la suite qu'ils faisaient partie d'armes livrées à l'armée ougandaise). Tous les passagers de l'avion sont tués : Juvénal Habyarimana lui-même, Cyprien Ntaryamira, le président du Burundi, deux ministres burundais, MM. Bernard Ciza et Cyriaque Simbizi, mais aussi le chef d'état-major des forces armées rwandaises (FAR) le

général Deogratias Nsabimana, le chef de la maison militaire du président rwandais, le major Thaddée Bagaragaza, le beau-frère du président Habyarimana (colonel Elie Sagatwa) et le chef de son cabinet militaire, ainsi que l'équipage français (Jacky Héraud, Jean-Pierre Minoberry et Jean-Michel Perrine). Dans la nuit, les forces du Front patriotique rwandais (FPR) – parti politique créé en Ouganda en 1988 par des exilés tutsis et déjà pour partie dirigé par Paul Kagame – rompent les accords d'Arusha signés l'année précédente avec les FAR et entreprennent de prendre le pouvoir.

La guerre civile, opposant le gouvernement rwandais et les FAR essentiellement hutus au Front patriotique rwandais (FPR) essentiellement tutsi, se transforme immédiatement en une série de massacres aussi rapides que violents, sous les yeux d'une Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR 1), conduite par le général Roméo Dallaire, très largement impuissante du fait d'un mandat réduit à la portion congrue. Au bout de trois mois de tueries ininterrompues, l'opinion publique internationale convaincue qu'elle fait face à une opération délibérée d'extermination de la minorité tutsie par le « Hutu power » réclame une intervention. Celle-ci paraît d'autant plus nécessaire que dès le 24 avril, la MINUAR a commencé à dénoncer un « génocide » qui vise les Tutsis mais aussi les Hutus modérés qui seraient opposés aux massacres. Le 8 juin 1994, une « MINUAR 2 » est organisée après le vote de la résolution 925. Si son mandat est étendu de façon à mieux pouvoir protéger les réfugiés, ses effectifs sont ridiculement faibles au regard des besoins et des objectifs (500 personnes au lieu des 5000 prévues), toute la question revenant à savoir quel État, membre de l'ONU, acceptera d'envoyer des soldats.

Les chiffres des massacres répercutés en Europe affolant les états-majors tant politiques que militaires, la France affirme disposer des capacités à intervenir en faisant valoir ses éléments prépositionnés (EFAO de Centrafrique, forces françaises de Djibouti) et sa connaissance du Rwanda. D'octobre 1990 à décembre 1993, dans le cadre de l'opération Noroît, elle a en effet soutenu le gouvernement Habyarimana dans son effort de guerre contre les rebelles du FPR, le président François Mitterrand ayant pressenti dès l'année 1990 que des tensions entre Hutus et Tutsis risquaient de déstabiliser le pays. Assurant une mission de formation, la France a donné des conseils à



Afrique équatoriale.



Zone d'intervention de l'armée française

Opération *Turquoise*. 23 juin-21 août 1994.



Exode des réfugiés autour et sur la piste de Goma. © ECPAD

l'état-major, préparé des corps spécialisés, dont la garde présidentielle et les unités de la défense civile ; elle a fait en sorte d'imposer un accord entre les Hutus et les Tutsis (accord d'Arusha). Sitôt l'attentat connu, François Mitterrand pressent que les populations « vont s'entre-tuer ». La France s'implique d'abord sans délai auprès de ses propres ressortissants pour éviter qu'ils ne se retrouvent au milieu de dangers : du 8 au 14 avril 1994, elle engage une mission très courte d'évacuation de ressortissants avec le 13^e RDP et le 3^e RPIMa et 5 C-160 (mission *Amaryllis*). Ces opérations d'évacuations de ressortissants – les RESEVAC – constituent l'une des spécialités de l'armée française, spécialité reconnue par tous les autres pays européens depuis la fin des années 1970 au point que la plupart d'entre eux confient à la France le soin de sauver leurs ressortissants. De fait, l'opération *Amaryllis* commandé par le colonel Henri Poncet, permet d'évacuer 1 250 personnes, dont 445 Français et des ressortissants de 38 autres nationalités, mais le mandat de la mission ne permet pas d'aller au-delà. Dans les jours et les semaines qui suivent, les informations remontant vers Paris confirment le caractère systématique des massacres. Mais le terme de génocide tarde à être employé. Si une journaliste de RFI l'évoque dès le mois d'avril, un rapport d'*Amnesty*

International évoque des meurtres de masse. Au début du mois de mai seulement, Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, déclare qu'un « véritable génocide » est en train d'être commis au Rwanda ; il est relayé par le Pape qui a déjà abordé le sujet. Le 18 mai 1994, dans la séance des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, reconnaît qu'un génocide au Rwanda de la population tutsie est orchestré par les troupes gouvernementales rwandaises, alors que Bernard Kouchner, de retour de Kigali, parle lui de « catastrophe humanitaire ». En juin seulement, il ne fait plus de doutes pour personne qu'un génocide est en train de se réaliser dans ce petit pays des Grands Lacs. Le ministre des Affaires étrangères arrive finalement à convaincre François Mitterrand de la nécessité de mettre en place une opération militaire française sous caution internationale afin de stopper ou d'empêcher le génocide rwandais.

Contrairement à ce qui a pu être affirmé par la suite, l'opération a bien eu un but humanitaire. En outre elle se fondait essentiellement sur des prédispositions tactique et logistique. La France est en effet l'un des rares pays européens à disposer de troupes prépositionnées en Afrique et d'une armée projetable qui est

sollicitée pour intervenir dans le cadre de la force d'action rapide (FAR) commandée par le général Philippe Morillon. Les réunions s'enchaînent dans les ministères et les états-majors pour tenter d'évaluer l'ampleur des massacres, les modalités d'une intervention qui ne peut se faire que sous mandat de l'ONU. Il faut d'abord convaincre toutes les autorités françaises, s'assurer de la disponibilité des troupes avant d'envisager de porter ce sujet au niveau international. Ces discussions et négociations ne sont jamais chose facile. Cela prend un temps – d'analyse, de discussions, de considérations multiples – qui est aujourd'hui très injustement reproché aux Français. De fait, lorsque Alain Juppé, ministre français des Affaires étrangères, propose le 16 juin 1994 de faire intervenir l'armée française au Rwanda, le Conseil de sécurité de l'ONU s'empresse d'accepter et vote une résolution autorisant l'intervention. Mais l'ONU mandate la France pour conduire une force plurinationale *d'interposition* afin d'arrêter les massacres et protéger les populations de manière impartiale. Cette force armée de près de 3000 militaires français placés sous le commandement du général Jean-Claude Lafourcade à partir du 27 juin a une vocation « humanitaire » et neutre. Relevant du chapitre VI de la Charte de l'ONU qui autorise le recours aux armes en cas de menace, elle est chargée de « mettre fin aux massacres partout où cela sera possible, éventuellement en utilisant la force ». D'emblée la mission est limitée à deux mois, délai nécessaire pour concevoir la mise sur pied de la MINUAR 2.

Au regard de ce que l'on sait *aujourd'hui* du génocide rwandais, il est évident que cette force était d'emblée sous-dotée. À peine 3000 soldats pour un pays montagneux et difficile d'accès, ravagé par la guerre civile, comptant près de 7 millions de personnes, cela revient à considérer qu'un soldat français pourrait, dans le cadre d'une mission à visée « humanitaire et neutre », établir la paix au milieu de 2500 personnes prêtes à en découdre. Las. D'aucuns rétorqueront qu'avec un peu moins de 300 000 hommes dans l'armée de terre alors, la France aurait pu, sur le papier, envoyer davantage d'hommes. Mais elle n'en a eu alors ni l'autorisation, ni le financement à un moment où le deuxième Livre blanc sur la Défense envisageait de réduire de façon drastique les forces conventionnelles.

Turquoise est donc composé de 2550 militaires de l'armée française et 500 autres venus de sept pays d'Afrique (Sénégal, Guinée-Bissau, Tchad, Mauritanie, Égypte, Niger et Congo). Les unités engagées proviennent de la 13^e demi-brigade de Légion étrangère (13^e DBLE), du 2^e régiment étranger d'infanterie (2^e REI), du 2^e régiment étranger de

parachutistes et du 6^e régiment étranger de génie, une partie des effectifs du régiment d'infanterie-chars de marine, des éléments de la 2^e batterie du 35^e régiment d'artillerie parachutiste. Au titre du soutien, *Turquoise* s'appuie sur des éléments issus de la 11^e division parachutiste : CRAP du 35^e RAP, soutien et transmetteurs du 14^e RPCS. Du Gabon arrive la 1^{re} compagnie du 3^e régiment d'infanterie de marine, de la RCA la 3^e batterie du 11^e régiment d'artillerie de marine, de La Réunion la 1^{re} compagnie du 2^e RPIMa. Un escadron de circulation et de transport du 9^e RCS arrive de Nantes tandis que 150 hommes du commandement des opérations spéciales opèrent en parallèle avec des membres du GIGN et de l'EPIGN, des équipes CRAP de la 11^e DP et à des éléments du 13^e RDP. Comme dans toute opération extérieure, des composantes du service de santé des armées sont acheminées sur place : l'élément médical militaire d'intervention rapide (EMMIR) s'installe à Cyangugu (Rwanda), en étant soutenu par une section d'évacuation sanitaire en VAB du 1^{er} RMed ; la Bioforce prend position à Goma au Zaïre. Une section de la 2^e compagnie du 1^{er} régiment d'Infanterie (RCAM/aéromobile) et un détachement aviation légère de l'armée de terre complètent le dispositif.

Dès le vote de la résolution, le 22 juin, la première phase de l'opération met en place un pont aérien entre Paris et Goma afin de permettre la projection des matériels et des hommes au Zaïre, qui devient *de facto* l'une des bases de l'opération tandis que l'armée de l'air installe une base aérienne à Kisangani. *Turquoise* se déploie au Rwanda sur 3 sites : Gikongoro, Kibuye (groupement nord), Cyangugu (groupement sud), cette dernière localité constituant un premier camp de réfugiés, à l'extrême sud-ouest du pays, près de la frontière zaïroise. Les flux logistiques s'intensifient rapidement autour de l'aéroport de Goma, des milliers de personnes sont évacuées vers Butare.

Le 5 juillet, en raison de l'effondrement des forces armées rwandaises, les Nations unies demandent à passer à une deuxième phase, celle de la formation d'une « zone humanitaire sûre » (ZHS) au sud-ouest du Rwanda afin d'assurer la sécurité des réfugiés. Les militaires français se trouvent alors chargés de missions d'assistance aux réfugiés. S'ajoutent également celles d'interdiction de zone, de répression contre des bandes de pillards, de désarmement de quelques unités FAR. Ils assurent ainsi la survie des 2 millions d'habitants de la zone et des 2,5 millions de réfugiés, à Goma.

Dans une troisième phase, *Turquoise* cherche à limiter les effets déstabilisateurs de l'exode des Rwandais vers le Zaïre et tente, autant que possible, d'établir les



Contrôle des abords de Bukavu au poste-frontière Rwanda-Zaïre par les légionnaires de la 13^e DBLE. © ECPAD

conditions nécessaires pour que les ONG interviennent et évitent les épidémies. Elles n'y arrivent pas complètement, pas plus que l'armée. À la fin de juillet une épidémie de choléra se déclare près de Goma, tuant plus de 50 000 personnes. Le général Lafourcade mobilise tous les moyens à sa disposition pour faire face au drame : camion-citerne, soins, déploiement des équipes de la bioforce, distribution de nourriture par le BSL (bataillon de soutien logistique), enfouissement des corps, remise en état de la piste d'aviation de Goma par le génie de l'air, jusqu'à ce que les forces françaises soient relevées dans la ZHS par la MINUAR 2, entre le 1^{er} au 21 août, le dispositif français étant totalement désengagé le 22 août. Le bilan de *Turquoise* est mitigé du fait du caractère tragique du génocide. Mais l'Histoire lui rendra raison dès lors que les historiens pourront ouvrir les archives dans 50 ans. Si d'ores et déjà, on peut considérer que l'opération n'a certes pas empêché le génocide qui l'avait largement précédé, on peut affirmer que l'engagement a tout de même permis de mettre fin aux massacres. Plusieurs dizaines de milliers de Tutsis comme de Hutus ont eu la vie sauve grâce à la présence française. Cela est certes sans comparaison avec les chiffres effrayants des victimes – entre 800 000 et 1 200 000 personnes selon les

décomptes – mais les rescapés des massacres se souviendront à jamais des forces françaises venues les protéger. Modestement, le général Lafourcade a résumé son action par un propos qui souligne à lui seul la difficulté de l'action : « Nous avons fait ce que nous avons pu ».

Pour certains cependant, cela n'a pas été pas assez. D'aucuns n'ont pas manqué de critiquer l'opération, en particulier M. Kagame qui n'a pas hésité à affirmer que la France avait été « complice du génocide ». Cette lourde accusation est devenue une véritable épine dans le pied des autorités militaires et du gouvernement français à mesure que Paul Kagame s'est servi de l'accusation pour asseoir son pouvoir en manipulant des populations traumatisées, mais elle s'est renforcée petit à petit d'actes accusateurs venus de chercheurs français et rwandais qui ont procédé, certes à des enquêtes très fouillées, mais ont fait des amalgames rapides en faisant fi des réalités militaires et politiques.

L'économie du texte ne nous permet pas de développer davantage. Il faut rassembler en quelques mots ce qui se trouve désormais dans les milliers de pages accumulées dans la presse ou devant le tribunal pénal international pour le Rwanda. Pour résumer, on constate que le « Y'a qu'à, faut qu'on » a généralement

prévalu dans la bouche de gens qui ignorent tout de la guerre, des règles d'engagement des forces, du rôle des attachés militaires, des réalités internationales. Exprimé par des civils fort peu au fait des pratiques professionnelles du monde militaire, le constat de contacts existant entre officiers des différents états-majors a suffi par exemple à les assurer d'une complaisance sinon d'une complicité entre militaires. Prise à partie, réduite à « l'armée de la France », puis à la France elle-même, l'opération *Turquoise* s'est vue progressivement accusée de ne pas en avoir assez fait, ou d'en avoir trop fait. On lui a reproché notamment de ne pas avoir anticipé le génocide, de n'avoir arrêté aucun génocidaire ; on lui a fait grief d'avoir laissé mourir un millier de Tutsis sur la colline de Bisesero ; pour en juger, on a placé sur un même niveau de compréhension des lois de la guerre le discours d'un général avec celui d'un officier subalterne ou celui d'un sous-officier comme si ce dernier avait les éléments en main pour juger. Et pour finir, au milieu d'autres accusations, des plaintes déposées en 2005 par six survivants des massacres ont finalement accusé de complicité dans le génocide des soldats français engagés dans l'opération *Turquoise* au point de mettre des militaires français au même niveau que des génocidaires devant le tribunal pénal international pour le Rwanda.

Que dire face à un tel déferlement accusatoire ? Répondre que ces auteurs sont des antimilitaristes ou des pacifistes semble un peu court ; affirmer qu'ils réagissent par émotion et non avec raison n'est guère opposable non plus, car aussitôt... un million de morts surgissent à l'esprit et pèsent lourd sur les consciences. À bien lire ceux qui reprochent aujourd'hui à la France – et à ses responsables d'alors – l'engagement de *Turquoise*, on est saisi d'un vertige. Vertige de la violence du propos qui répond en écho à la contradiction du discours. On ne saurait s'étonner de constater que ce sont les mêmes qui sont généralement prompts à dénoncer la « France-Afrique », à considérer que l'aide militaire au développement est une manière de sanctuariser le budget de l'armée, à juger que le contrôle parle-

mentaire est de pure forme, ou que les accords de coopération militaire et de défense ne sont que des prétextes pour établir une forme de néocolonialisme. Il faudra pourtant bien un jour se souvenir du discours internationaliste des années 1990 vitupérant avec force contre les intentions post-coloniales supposées de la France ou des autres pays. Le discours de la Baule du président François Mitterrand qui avait voulu laisser les pays d'Afrique accéder au multipartisme impliquait le refus de l'ingérence. Difficile équilibre politique à trouver, qui n'a pas manqué d'avoir des conséquences militaires au moment de l'opération *Turquoise*. Nous concluons par les propos d'Hubert Védrine qui considère aujourd'hui que « tout ce qui a été tenté a été honorable de bout en bout ». Ce diplomate, dont la droiture et la probité sont reconnues par tous, pointe du doigt la légèreté de certains journalistes qui ont complaisamment relayé les propos accusateurs d'ONG, de chercheurs ouvertement hostiles à l'armée, ces « idiots utiles » qui ont servi le propos d'un Paul Kagame tout à la construction d'un *story telling* qui devait discréditer la France pour détourner de lui les accusations génocidaires. Soulignant combien les réquisitoires staliniens à l'encontre de la France et de *Turquoise* ont été violents et injustes, Hubert Védrine appelle au développement d'une « approche historique objective et dépassionnée ». Il rejoint dans ce même numéro le journaliste Pierre Péan, convaincu de la responsabilité directe de Paul Kagame, qui démontre combien une partie de la presse française s'est rendue coupable de collaboration avec le tyran et le génocidaire et jeté sciemment l'opprobre sur l'armée française et les responsables de l'opération *Turquoise*.

■ Julie d'Andurain

◆ BIBLIOGRAPHIE

Entretien Hubert VÉDRINE avec Éric FOTTORINO, *Le 1*, 1^{er} février 2017 • Pierre PÉAN, « Retour à Kigali. Récit d'une manipulation », *Le 1*, 1^{er} février 2017.

◆ VOIR AUSSI : Action humanitaire, Afrique centrale, Forces d'action rapide, Mandat.